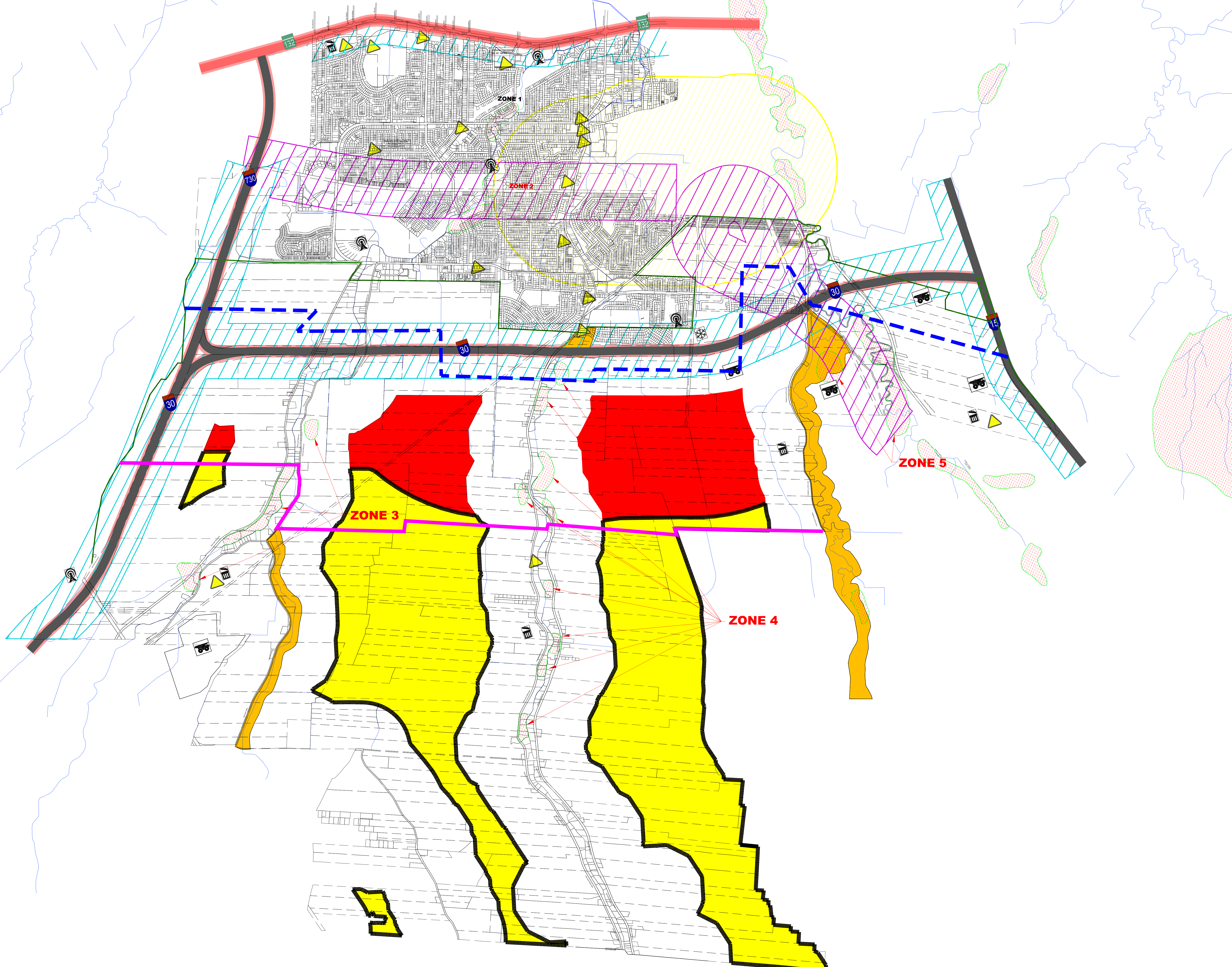


Annexe E
du règlement de zonage
No.: 1528-17
zones de contraintes
naturelles et anthropiques



- PÉRIMÈTRE DU ZONAGE AGRICOLE
- ZONE DE VIBRATIONS ET DE BRUITS (applicable en milieu urbain)
- CORRIDOR DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ (applicable en milieu urbain)
- ZONE DE RISQUE D'ÉROSION ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN
- ZONE POTENTIELLE
- ZONE POTENTIELLE RÉSERVÉE AUX PROJETS COMMUNAUTAIRES
- AIRE D'INFLUENCE TRIAGE
- RAYONS DE PROTECTION 500 mètres NOUVELLES UNITÉS D'ÉLEVAGE INTERDITES
- RAYONS DE PROTECTION NOUVELLES UNITÉS D'ÉLEVAGE AVEC CHARGE SUPÉRIEURE (0,8 PARAMÈTRE C) INTERDITES.
- TERRAINS CONTAMINÉS
- TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION
- SITE DE DÉPOT DE NEIGES USÉES
- LIEUX DE TRANSFERT DE RECYCLAGE DE TRAITEMENT ET D'ÉLIMINATION DE DÉCHETS DANGEREUX
- CARRIÈRE
- ZONE DE NIVEAU SONORE ÉLEVÉ
- SECTEUR DE NON-REMBLAI
- LIEU DE TRANSFERT, D'ENTREPOSAGE, DE MANIPULATION ET DE TRAITEMENT DE SUBSTANCES DANGEREUSES.

* VOIR ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE ZONAGE
POUR ZONES INONDABLES, ZONES DE NON-REMBLAI,
DÉROGATIONS ET RADIATIONS.

ENTRÉE EN VIGEUR LE : 18 MAI 2017

02	CONTRAINTES SUBSTANCES DANGEREUSES	G.D.	30-05-2017
01	AJOUT D'UN LIEU STELLA JONES	G.D.	21-02-2017
No	MODIFICATIONS	PAR	DATE



VILLE DE SAINT-CONSTANT
147, SAINT-PIERRE
SAINT-CONSTANT (QUÉBEC) J5A-2G9

PROJET: ANNEXE E
RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO. 1528-17

TITRE: **PLAN DES ZONES DE CONTRAINTES
NATURELLES ET ANTHROPIQUES**
(ZONES À RISQUE D'ÉROSION ET DE GLISSEMENT DE TERRAIN,
SECTEURS DE NON-REMBLAI, ZONES DE NIVEAU SONORE ET DE
VIBRATION, TERRAINS CONTAMINÉS ET AUTRES).

DESSINE PAR: G. Dugas	DATE:
PROJETE PAR: S. Lavallée	ÉCHELLE: 1 : 15000
APPROUVE PAR: H. Sénéchal	DOSSIER: